

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2024

PRENDRE DES MESURES D'URGENCE CONTRE LA VIE CHÈRE ET RÉGULER LA
CONCENTRATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-
MER - (N° 522)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE40

présenté par

Mme Bellay, rapporteure et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER

Compléter l'article par l'alinéa suivant :

« 4° Le III est complété par une phrase ainsi rédigée : « Les produits faisant l'objet de l'accord mentionné au I sont présentés de façon visible et rassemblés dans un espace commun dans chaque grande catégorie de rayons de magasins concernés ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement, votre rapporteure propose de donner plus de visibilité aux produits concernés par les accords du dispositif BQP : ils devront être présentés de façon visibles et rassemblés dans un espace commun dans chaque grande catégorie de rayons concernés.

L'idée est ici de créer des « corners » dédiés aux produits BQP dans chaque catégorie de rayon de magasin.